

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du Mercredi 19 Mars 2025 à 20 h30
--

PRESENTS : PETIT Jean-Marie, LAPASSAT Jean Luc, PAPIN Florence, CAPUZZI Nathalie, PUJOL Christian, GARRIC Bernard, PLO Valérie, VIDAL Céline

Procuration : Néant

Excusés. TAPIA Gisèle, SOBERA Christiane

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 Mars 2025

Secrétaire de séance : Jean-Luc LAPASSAT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 Décembre 2024

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la précédente réunion du 11 Décembre 2024 et demande s'il y a des observations.

Il n'y a aucune observation sur le contenu du document

Le Compte rendu est adopté à l'unanimité.

Demande de subvention DETR et Conseil Départemental pour réfection toiture église.

Dans le cadre des travaux de réfection de la toiture de l'église coté cimetière et afin de déposer une demande de subvention, il est nécessaire que l'organe décisionnaire autorise Monsieur le maire à effectuer cette démarche.

Décision : Après échanges et explications, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande des subventions auprès des organismes de l'Etat dans le cadre de la DETR ou DSIL et auprès du Conseil départemental

Extension du temps de présence horaires secrétariat de mairie

Monsieur le Maire présente le constat que les démarches administratives en mairie augmentent et deviennent de plus en plus complexes et techniques.

Dans ce contexte, notre secrétaire de mairie souhaite passer à 3 jours par semaine au lieu de 2 jours aujourd'hui.

Il présente l'estimation du coût supplémentaire que cela représente pour une année complète soit la somme de 5900 € hors charges sociales et précise que cette valeur est largement supportable par notre budget.

Il informe que cette démarche devrait faciliter et améliorer la charge de travail en interne.

Observations : Monsieur le Maire passe la parole à l'assemblée pour des questions et échanges y compris avec la secrétaire présente.

Les jours de présence seraient les lundi, mercredi et jeudi.

Décision : Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuve, à l'unanimité, le passage de 2 jours à 3 jours de travail hebdomadaire de secrétariat et charge Monsieur le Maire d'accomplir les démarches administratives nécessaires auprès des services de l'état compétents. Le budget 2025 devra prévoir l'augmentation de poste de charges.

REFLEXION SUR LES INVESTISSEMENTS 2025

Monsieur le Maire précise que, suite à la dernière réunion sur le même sujet et n'ayant eu qu'une proposition de projet, il reprend la réflexion sur les investissements 2025 à inscrire au budget et éventuellement faire les demandes de subventions nécessaires auprès des bureaux d'études compétents et des financeurs possibles.

Il propose les besoins tels :

- a) Réfection de la toiture de l'aile coté cimetière de l'église. Devis estimatif de 17 390.50 € HT.
 - a. Pas d'observation contre ce projet
 - b) Repeindre les bandes blanches, matérialisation des emplacements handicapés du parking, la matérialisation des espaces de circulation sur la place de l'église et les dents de requins sur la descente du lac coté digue
 - a. Pas d'observation contre ce projet
 - c) Projets déjà aborder à la dernière réunion : Equipement bureau mairie : remplacement chaises, fauteuil secrétariat, armoires, éclairages, moustiquaires.....éventuellement pompe à chaleur réversible....
 - a. Pas d'observation contre ce projet
 - d) Remplacement du système de chauffage des appartements 1 et 2 de la commune et adaptation du réseaux eaux chaudes sanitaires.
 - a. Pas d'observation contre ce projet
 - e) Travaux voiries.
 - a. Pas d'observation contre ce projet : Toutefois Il est nécessaire de réaliser un recensement des lieux pouvant poser problèmes.
 - f) Sécurisation route de Jeannot ; trouver la bonne solution technique et réglementaire pour faire ralentir les automobilistes
 - a. Pas d'observation contre ce projet
 - g) Projet de cheminement doux entre le hameau de Jeannot et l'Espace Estaque, espace de jeux. Etendre la réflexion pour un accès piétonnier depuis beaupré
 - a. Pas d'observation contre ce projet
 - h) Réaménagement appartement de l'instituteur
 - a. Monsieur la Maire passe la parole aux conseillers afin que chacun puisse s'exprimer
Pour Florence : pas d'appartement ou alors arrangé simplement pour une salle de réunion par exemple
Pour Christian pas d'observation
Pour Jean-Luc appartement pas pratique, pas de sortie, pas de parking.
Pour Céline pas une priorité
Pour Valérie resté sur la réflexion de l'espace pour préparation repas
Pour Bernard ne pas laisser tomber en ruine
Pour Nathalie plutôt comme Florence mais plutôt en priorité l'espace pour préparation repas.
Pour Jean-Marie aujourd'hui Il manque des appartements, il y a des subventions pour ce type d'investissement. Il est vrai que sans la sortie derrière l'appartement manque d'attrait comme cela a déjà été mentionner.
- Décision : Faire un investissement à minima pour rendre propre et utilisable à l'occasion.
- i) Construction une maison sur la parcelle N°1 du lotissement pour location ;
 - a. Monsieur la Maire passe la parole aux conseillers afin que chacun puisse s'exprimer

Pour Florence : s'adressant au Maire, c'est toi qui la voulu, presque comme un reproche. Faire une maison pour la louer pas d'accord, Faire une maison et y mettre la Mairie pourquoi pas.

Pour Christian : locatif je suis contre, si on fait le bilan on doit être à l'équilibre. Je regrette la démolition de l'étable de M. Estaque

Pour Jean-Luc : la population augmente mais il faut des services, encore de l'artificialisation des sols, il faudrait planter des arbres, village d'ortoir.

Pour Céline : Locatif je ne suis pas pour, il y a des élevages autour du village, locatif à condition que les gens payent. Il y a d'autres investissements prioritaires.

Pour Valérie : interrogation amener du monde pour du monde ? Ils se promènent n'importe où, ils ne s'impliquent pas.

Pour Bernard : Pas pour de la location, on a d'autres choses à faire, idée de la mairie pourquoi pas !

Pour Nathalie : les gens ne s'investissent pas, c'est bien d'avoir des locations, implanter des haies, profiter de l'espace de jeux.

Pour Jean-Marie OUI c'est mon idée, pour moi toute mon action est tournée vers la vie de la commune, vers son développement dans la mesure de ce que l'on peut faire, et avec ce que l'on possède, sans vouloir se comparer à Sorèze ou Revel mais plutôt aux communes limitrophes semblables à la notre Lagardiolle et Cahuzac par exemple qui eux réalisent des appartements ou maisons.

Ce projet n'est pas nouveau, je l'ai annoncé depuis le début de l'achat de la parcelle à M. Estaque en 2011. Il va falloir maintenant expliquer aux habitants et aux personnes extérieures que l'on ne réalise pas cet investissement, sans que la raison soit un manque de moyen économique.

Je ne commenterai pas chaque point, mais je constate que dans aucun argument on ne retrouve un engagement pour la commune que ce soit économique, financier, social, patrimonial. Dommage.

Décision Projet abandonné

RECENSEMENT DE LA POPULATION.

Monsieur le Maire informe que l'action du recensement de la population soit du 16 janvier au 15 février 2025 c'est bien déroulé sans aucun incident ni remarque.

Il précise que nous devrions être 182 habitants. Il faut attendre le document officiel pour connaître précisément. Cette augmentation de la population est un bien pour la commune et son budget.

CLOTURE BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire informe que compte tenu qu'il n'y a plus de commercialisation de lots, donc dans la continuité des observations des dernières réunions concernant le budget lotissement et sur le conseil de notre CDL il y a lieu de se prononcer sur la clôture de ce budget au 31-12-2024.

Le résultat du budget lotissement sera aggloméré avec celui de la commune dans les reports et affectations de résultats 2025 vers l'exercice 2026.

Décision : Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité accepte la clôture du Budget lotissement au 31 décembre 2024 et le reversement de l'excédent sur le Budget de la Commune

La séance est levée à 22h

Fin du document

